



MUNI-NOUVELLES

Journal de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme
www.stthomasdidyme.qc.ca



Volume 33, numéro 5

18 avril 2014

SOUSSIONS COUPE DU GAZON

La municipalité de St-Thomas s'unit aux organismes publics pour demander des soumissions pour l'entretien du gazon des terrains pendant l'été 2014.

On peut se procurer le document de soumission gratuitement au bureau de la municipalité.

La date limite pour déposer sa soumission est le lundi 12 mai, 13 H 15 au bureau de la municipalité.



ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ

Les états financiers de la municipalité pour l'année 2013 viennent d'être déposés par la firme Mallette.

Lors de leur présentation, Monsieur Camil Tremblay a souligné la bonne santé financière de la municipalité qui a réussi à investir 461 082 \$ dans les immobilisations sans augmenter la taxe foncière ni augmenter le niveau d'endettement. L'exercice s'est terminé par un surplus d'exercice de 61 946 \$, portant le surplus accumulé non affecté à 288 124 \$.

CARTES DE MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

Les cartes de membres de la société d'horticulture sont présentement en vente au prix de 10 \$. Ces cartes vous donnent droit d'assister gratuitement à tous les cours et cliniques qui se tiennent sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine en plus de vous donner la chance de pouvoir vous joindre à des voyages organisés pour visiter des sites enchanteurs dans le Québec moyennant un tarif privilégié. Une belle façon de bénéficier de pleins de conseils à peu de frais et d'encourager votre comité d'embellissement. Information et réservation : Édith Tremblay, 418 274-7010.



MAISON DE JEUNES L'EXODE

La maison des jeunes offre la possibilité aux personnes adultes (18 ans et plus) d'utiliser ses appareils d'exercices (vélo stationnaire, elliptique, rameur, AB King Pro) au coût de 2,00\$ l'heure.

Horaire (septembre à juin) : du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13 hres à 15 hres. Veuillez svp nous contacter au 418 274-3638 poste 5 pour prendre rendez-vous. Merci

Le marché aux puces de la Maison des jeunes l'Exode est toujours en place. Nous vous rappelons que si vous avez des choses qui ne vous servent plus mais qui peuvent servir à d'autres, de venir nous les porter au local de la Maison de jeunes.

Exemple : vaisselle, appareils d'Exercices, articles de décoration, armoires de rangement, jouets, etc.

Nous vous invitons à venir visiter notre beau marché aux puces. Nous vous rappelons que les articles sont vendus à prix populaires et que tous les fonds amassés sont utilisés pour organiser des activités pour les jeunes.

Horaire :

Jour : variable (contactez-nous au 418 274-3638 poste 5 avant de vous déplacer)

Soir : mercredi et jeudi de 18 h à 22 h

Vendredi et samedi de 18 h à 22 h.

Lorsqu'il y a une activité spéciale, l'horaire peut changer.

PANNE D'AUTOMATISME DES POMPES DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Depuis une semaine, notre système automatique d'approvisionnement d'eau potable est en faute. Nous avons commandé les pièces pour réparer l'équipement défectueux mais nous avons un délai de livraison de trois semaines. Entre-temps, la gestion est faite manuellement, ce qui occasionne qu'il entre de l'air dans le tuyau d'approvisionnement et que cet air est propulsé par la suite dans le bassin de réserve. D'où l'apparence blanchâtre de notre eau depuis une semaine.

Soyez rassurés : la qualité de notre eau n'est aucunement mise en cause.

BRUNCH DE LA FÊTE DES MÈRES

Les cartes pour le brunch de la fête des mères à la salle Gaieté le 11 mai seront en vente bientôt auprès des responsables du Bon Samaritain, au bureau de la fabrique, au bureau de la municipalité et à l'épicerie Luc Simard.



Le tout débutera à 11 H 30 à la salle Gaieté. Plusieurs prix de présences. Nous comptons sur votre encouragement.

Depuis quatre ans le Bon Samaritain organise le brunch de la fête des Mères. Voici comment ont été répartis les profits :

2011 : Projet de la toiture d'église : 1 218,20\$

2012 : Projet cimetière qui sera réalisé en 2014 : 1 933,10\$

2013 : Aide apportée à la Résidence des Blés d'Or : 3 000,00\$

2014 : Projet cimetière : refaire la clôture avant.

RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La Régie des matières résiduelles a un nouveau site internet où nous pouvons retrouver des informations très intéressantes sur les éco-centres, le compostage, les dates de cueillette dans nos municipalités, la vidange des boues de fosses septiques, etc.. La Régie a aussi une page Facebook très active. Les intervenants répondent régulièrement aux questions des citoyens via cette page. Il y a aussi un onglet carrières : régulièrement la régie publie des offres d'emploi sur son site. Ils sont actuellement en recrutement auprès des étudiants pour le programme Escouade-Bleue.

L'adresse internet de la Régie des matières résiduelles est : www.rmrlac.qc.ca

N'oubliez pas que l'écocentre de Normandin est maintenant ouvert du jeudi au dimanche de 8 H 00 à 18 H 00. L'accès est gratuit et vous pouvez disposer de tout ce que l'on appelle « monstres ménagers ».

RAMONAGE DES CHEMINÉES

C'est la même firme que l'an dernier, soit Service Intercité qui a eu le contrat d'inspection des cheminées. L'inspection est défrayée par la municipalité. S'il est nécessaire de ramoner, le coût du ramonage est aux frais du propriétaire. Cette entreprise charge 33,05 \$ pour un ramonage régulier et 58,27 \$ pour un ramonage complet. Les citoyens ne sont pas obligés de faire ramoner par cette firme, c'est votre choix.

Rappelons que les propriétaires de résidences situées dans les secteurs de villégiature doivent donner leur nom d'ici le premier juin au bureau de la municipalité pour bénéficier d'une inspection gratuite.

Le ramonage devrait être fait en début du mois de juin.

CERCLE DES FERMIERES

Le 3 mai 2014, le Congrès des Cercles des Fermières aura lieu dans notre paroisse. Pour participer au Congrès, il faut absolument être membre fermière. Mais attention, il y a autre chose que tous peuvent voir : L'exposition de belles pièces faites par des doigts de fées. Venez en grand nombre visiter l'exposition.

Endroit : Pavillon Henri-Landreville (porte donnant sur la patinoire)

Date : Vendredi, le 2 mai 2014 de 19 hres à 22 hres.

Samedi, le 3 mai 2014 de 8 hres à 13 hres.

Dites-le à vos amis (es), à votre parenté d'en dehors et tous sont les bienvenus (es) et c'est GRATUIT pour tous.

ACTIVITÉS À VENIR

Brunch de Pâques; 20 avril, lac à Jim.
Souper de la fête des mères : 10 mai, lac à Jim.
Brunch fête des mères : 11 mai, salle Gaieté.
Souper spécial fruits de mer : 31 mai, lac à Jim.

CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE POUR LA CRÉATION D'UN PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

La municipalité de Saint-Thomas-Didyme s'unit à toutes les municipalités de la MRC de Maria-Chapdelaine en vue de créer une régie visant la création d'un parc industriel régional.

Ainsi, les municipalités mettent en place une structure qui verra à favoriser l'implantation d'industries majeures sur le territoire sans pour autant préciser à cette étape-ci où seront implantés les espaces à aménager. Cela dépendra des industries à venir.

Parce qu'elle engage la municipalité pour l'avenir, la démarche de la municipalité doit être soumise à l'approbation des personnes habiles à voter. Ainsi, une procédure référendaire a été enclenchée et le registre sera ouvert le mardi 13 mai prochain de 9 H 00 à 19 H 00 sans interruption au bureau de la municipalité.

Pour plus d'informations, présentez-vous au bureau de la municipalité ou appelez au 418 274-3638.

ÉLECTION PARTIELLE, CONSEILLER SIÈGE NUMÉRO 2



Une élection partielle devra se tenir pour combler le poste de conseiller au siège numéro 2 laissé vacant par le départ de Madame Vicky Simard qui a invoqué des raisons professionnelles et imprévisibles pour remettre sa lettre de démission.

L'avis officiel d'élection ne pourra être donné avant le 13 mai. On pourra alors vous fournir les dates de la période de mise en nomination. Puisque nous entrerons prochainement en période estivale et qu'il est plus difficile de rejoindre les gens par la voie de ce journal, nous avons pensé vous fournir à ce moment-ci les indications que nous avons. Pour informations supplémentaires, communiquez avec le bureau de la municipalité et surveillez le prochain numéro du muni-nouvelles.



Les brûlages du printemps : Soyez prudents!

Chaque année, près du quart des incendies de forêt sont allumés par des brûlages domestiques. En mai et juin, ces brûlages causent la moitié des incendies forestiers.

Éliminer les débris de bois et d'herbe par le compostage, le déchiquetage ou en disposés à l'éco-centre le plus près de chez-vous, plutôt que des brûlés. Il est interdit de brûler des matières polluantes comme des pneus, des déchets de construction ou des ordures.

Pourquoi être prudent au printemps?

- Le danger d'incendie est accru en mai et juin, car beaucoup de petits combustibles secs sont présents sur les terrains dégagés. De plus, la verdure n'est pas encore installée. Ce sol sec favorise donc la propagation du feu.

Avant le brûlage

- Se procurer un permis de brûlage.
- S'assurer de la présence d'équipement d'extinction et d'une surveillance constante.

- Faire de petits feux, car ils sont plus faciles à contrôler.

- Aménager une zone coupe-feu afin d'éliminer les risques de propagation.
- Vérifier la vitesse et la direction des vents avant d'allumer le feu. Lors de vents de plus de 20 km/h, éviter de faire un feu.

Pendant le brûlage

- Ne pas incommoder les voisins ni nuire à la visibilité des usagers de la route.
- La période la plus à risque d'incendie se situe entre 13 h et 18 h.
- Ne pas utiliser d'accélérateur comme de l'essence, de la vieille huile et des pneus.
- Porter une attention particulière aux étincelles.

Après le brûlage

- Éteindre complètement le feu avant de quitter les lieux. Une personne qui allume un feu est responsable de l'éteindre.
- Se débarrasser des restes de charbon et des cendres en creusant un trou. Le recouvrir ensuite de sable ou de gravier. Le charbon, produit de la combustion du bois, peut continuer de brûler pendant 72 heures.

Merci de votre collaboration, votre service de prévention.

Soyez ÉCOcentriques!

ALMA, DOLBEAU-MISTASSINI, HÉBERTVILLE, ROBERVAL ET SAINT-FÉLICIEN
7 jours/7, de 8 h à 18 h

NORMANDIN
Jeudi au dimanche de 8 h à 18 h

SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES
Mercredi, samedi et dimanche de 8 h à 18 h

SAINT-LUDGER-DE-MILOT
Samedi et dimanche de 8 h à 18 h

NOTEZ QUE TOUTS LES ÉCOCENTRES SERONT FERMÉS LE 24 JUIN

N'oubliez pas de bien trier vos matières, ce sera plus facile lors du déchargement!



Consultez notre site Web pour connaître tous les matériaux acceptés :
www.rmrlac.qc.ca

La RMR vous informe que ses écocentres seront ouverts selon l'horaire d'été du 13 avril à la mi-novembre



EN 2013
136 900 VISITEURS
10 ANS 8 ÉCOCENTRES



RMR
Régle les matières résiduelles au Lac-Saint-Jean

418 669-0513
418 239-0513

